

Règlement de Fonctionnement



Accueil Péri-scolaire de La Ferrière



Families
rurales
Vivre mieux !

ASSOCIATION
DE THÉNEZAY

8 Rue des écoles 79390 THENEZAY
05.49.63.12.98

L'accueil périscolaire de la Ferrière est un Accueil Collectif de Mineurs géré par L'espace De Vie Sociale Familles Rurales De Thénezay, et habilité par le Service Départemental À La Jeunesse À L'engagement Et Aux Sports.

Les conditions de fonctionnement font l'objet du présent règlement à compter de septembre 2023.

ORGANISATION

- Accueil des enfants*
- De la maternelle au CM2*
- Le matin de 7h15 à 8h50.*
- Le soir de 16h30 à 18h30.*
- De 15h30 à 16h30 les mardis et vendredis pour le TAP (temps gratuit). Dans les locaux de l'école mis à disposition par la CCPG.*

Il est obligatoire que la personne responsable accompagne et vienne chercher l'enfant auprès de l'équipe.

S'il s'agit d'une autre personne son identité devra être signalée au préalable

L'enfant doit repartir avec une personne majeure dans le cas contraire une décharge de responsabilité devra être signée par le responsable légal.

Le goûter est fourni par la structure

Possibilité d'apporter un petit déjeuner pour les enfants qui arrivent entre 7h15 et 8h.

Les enfants ne pourront pas quitter le TAP avant la fin du temps d'activité soit 16h30.

EQUIPE D'ANIMATION

L'équipe se constitue d'une directrice et d'animateurs diplômés ou en formation, la composition de l'équipe varie en fonction du nombre d'enfants inscrits, en accord avec la réglementation et la norme exigé par la SDJES.



À la demande des parents, l'enfant qui le souhaite pourra faire ses devoirs sachant que le personnel n'a pas pour fonction d'assurer le soutien scolaire

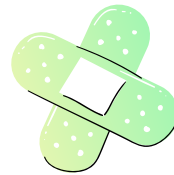
OBJETS PERSONNELS ET DISCIPLINE

- De manière générale, l'enfant ne doit pas apporter des objets personnels au périscolaire. L'équipe décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vol d'objets personnels.
- Les enfants sont tenus de respecter certaines règles en collectivité, nécessaires au bon fonctionnement de leur accueil dans la structure :
 - Respecter les autres (enfants et adultes)
 - Respecter le matériel, les jeux, les jouets et le mobilier
 - Respecter les locaux et les espaces de vie
 - Respecter les règles de conduite mises en place avec les membres de l'équipe.

En cas de non-respect, un rendez-vous sera proposé à l'enfant et ses parents.

Un comportement irrespectueux de l'enfant pourra conduire à la suspension de son inscription voire sa radiation de la structure.

SANTE



La structure se réserve le droit d'apprécier, au moment de l'arrivée de l'enfant, si son état de santé est compatible avec sa présence en collectivité, tant à l'égard de l'enfant que des autres enfants accueillis.

En cas de maladie survenue durant la période de prise en charge et après évaluation de la situation par le responsable, celui-ci pourra demander aux parents de venir chercher l'enfant dans les délais les plus brefs.

En cas de situation d'urgence, la Direction de l'accueil de loisirs se réserve le droit de faire intervenir le SAMU, Pompiers, ou tout praticien libéral ou hospitalier.

Lorsque l'enfant est atteint d'une maladie contagieuse, les parents sont tenus de prévenir le responsable qui décidera de l'accueil de l'enfant (un certificat de non-contagion peut être demandé au retour de l'enfant dans l'établissement)..

Aucun médicament ne peut être administré à l'enfant (sauf PAI et sous condition du respect du protocole d'urgence)

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font impérativement auprès de la directrice par téléphone, SMS ou par mail :

Céline PIN
06 89 25 59 83
celine.pin-frthenezay@orange.fr

Conditions d'inscription :

- remplir un dossier d'inscription et fournir les documents nécessaires.
- adhérer à Familles Rurales (adhésion annuelle et familiale 28€15)



Toute inscription faite auprès des enseignants, Atsem, ou dans le cahier de liaison de l'enfant ne sera pas prise en compte et pourra le cas échéant, faire l'objet d'une pénalité de 10 euros.

Accueil régulier :

L'accueil est anticipé et planifié.

Les besoins sont connus à l'avance (au début de l'inscription) et ont un caractère récurrent et ouvre donc à une inscription dite annuelle et régulière (exemples : tous les matins, tous les soirs, les semaines paires, tous les lundis)

Tout autre souhait de place ponctuelle non prévue doit faire l'objet d'une demande auprès de la directrice de l'accueil au moins 24h à l'avance.

Accueil occasionnel :

L'accueil n'est pas anticipé, ni planifié, il ne se renouvelle pas à un rythme prévisible à l'avance. Ce type d'accueil fait l'objet d'une inscription « occasionnelle ».

La demande de prise en charge doit impérativement être faite au moins 24h à l'avance auprès de la directrice de l'accueil.

Accueil d'urgence :

L'accueil n'est ni anticipé, ni planifié, il correspond à une demande exceptionnelle, pour des situations à caractère d'urgence ;
il doit faire l'objet d'une demande par téléphone auprès de la directrice de l'accueil.

- une pénalité de 10 euros sera appliquée lorsque l'enfant partira après 18h30
- une pénalité de 10 euros sera appliquée lorsque l'enfant arrivera sans avoir été inscrit par les parents dans les délais ou auprès d'une autre personne que la directrice



La facturation est établie en fin de mois.

En cas d'impayé constaté de plus de 2 mois après la remise de la facture, l'association intervient auprès de la famille et peut être amené à engager une procédure auprès du service contentieux si aucune solution n'est trouvée.

TARIFS

Tarifs Accueil périscolaire et Mercredis 2022/20233

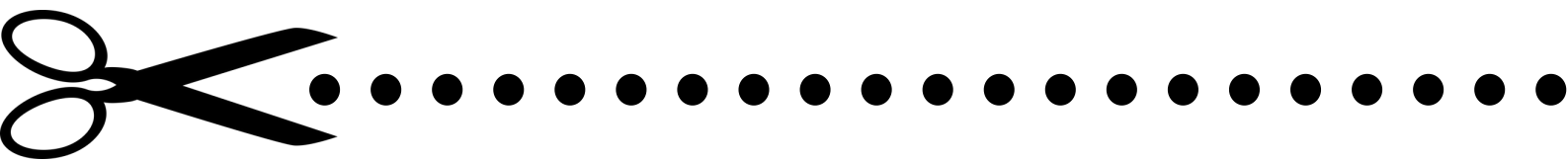
Plein tarif	CAF / MSA										
	QF1 C à 350	QF2 351 à 550	QF3 551 à 650	QF4 651 à 850	QF5 851 à 1000	QF6 1001 à 1100	QF7 1101 à 1300	QF8 1301 à 1500	QF9 1501 à 1700	QF10 1701 à 1800	QF11 + 1800
Heure (soir) / Forfait (matin)	0,65 €	0,70 €	0,82 €	0,94 €	1,04 €	1,19 €	1,31 €	1,43 €	1,53 €	1,58 €	1,63 €
Mercredi Demi journée sans repas	5,82 €	4,96 €	5,13 €	5,25 €	5,35 €	5,50 €	5,62 €	5,74 €	5,84 €	5,89 €	5,94 €
Mercredi Demi-journée avec repas maternelle	8,93 €	8,13 €	8,30 €	8,42 €	8,52 €	8,67 €	8,79 €	8,91 €	9,01 €	9,06 €	9,11 €
Mercredi Demi-journée avec repas primaire	9,98 €	9,20 €	9,37 €	9,49 €	9,59 €	9,74 €	9,86 €	9,98 €	10,08 €	10,13 €	10,18 €
Aides à déduire	T1	T2	T3	T4							
Barème CAF / MSA	0 à 550	551€ à 780€	781€ à 990€	991€ à 1130€							
MSA Poitou Bons vacances demi-journée	-4,50 €	-2,00 €	-1,60 €	-1,30 €							
Navette La Ferrière / La Peyratte	1€50/enfants										
Adhésion 2021 (annuelle et familiale)	28,15 €										

*Les aides attribuées par la MSA sont en cours d'évolution,
voir directement avec le secrétariat de l'association pour plus de renseignements*

*Vous souhaitez des renseignements sur l'EVS
FAMILLES RURALES de Thénezay ?*

*et/ou vous souhaitez vous impliquer dans
l'association en devenant bénévole ?*

Contactez le secrétariat : 05 49 63 12 98



Je soussigné

*certifie avoir pris connaissance du règlement de
fonctionnement et en accepte toutes les conditions.*

LE

SIGNATURE